



Soirée d'information Entrée à l'école enfantine

Emanuel Gogniat,
suppléant du responsable du
Département des écoles



Déroulement

- **Salutations**
 - Emanuel Gogniat, suppléant du responsable du Département des écoles
- **L'organisation des écoles biennoises**
 - Film
- **La vie et l'apprentissage à l'école enfantine**
 - Fabiola Rochefort, directrice entité scolaire Mâche
- **L'entrée à l'école enfantine**
 - Sotirios Kordatos, coresponsable administration scolaire
- **L'encadrement extrascolaire: l'école à journée continue**
 - Marcel Meier, responsable des écoles à journée continue et du travail social scolaire
- **Le chemin de l'école / Cours de langue et de culture d'origine (LCO)**
 - Emanuel Gogniat, suppléant du responsable du Département des écoles
- **Questions et conclusions**
 - Emanuel Gogniat, suppléant du responsable du Département des écoles

L'organisation des écoles biennoises

[Scolarité à Bienne: l'essentiel en bref – Ville de Bienne \(biel-bienne.ch\)](http://biel-bienne.ch)



La vie et l'apprentissage à l'école enfantine

Fabiola Rochefort, directrice entité
scolaire Mâche

Jeu et apprentissage de la coopération



Le contenu de l'enseignement: le mouvement, la nature, l'homme, l'environnement



Le contenu de l'enseignement: les formes et les couleurs



Le contenu de l'enseignement: la langue



Le contenu de l'enseignement: les mathématiques



Le contenu de l'enseignement: la musique et la rythmique



Début de l'année scolaire et horaire

L'année scolaire 2024/2025 commence le **lundi 12 août 2024**.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
de	08h15	08h15	08h15	08h15	08h15
à	11h40	11h40	11h40	11h40	11h40
	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
de	<i>13h45</i>	<i>13h45</i>	x	<i>13h45</i>	x
à	<i>15h20</i>	<i>15h20</i>	x	<i>15h20</i>	x
	<i>1 après-midi par semaine (lundi, mardi ou jeudi)</i>				

Enfants malades

- ne peuvent pas fréquenter l'école infantine
- Vous annoncez par téléphone que votre enfant est malade (autres moyens de communication selon entente avec l'enseignant-e)



Collaboration avec les parents

- Une bonne collaboration entre enseignants et parents favorise le succès scolaire de l'enfant.
- L'échange d'informations garantit l'accompagnement optimal de l'enfant.
- La participation des parents aux différents événements organisés par l'école procure aux enfants beaucoup de satisfaction.





L'entrée à l'école enfantine

Sotirios Kordatos, coresponsable
administration scolaire

Inscription à l'école enfantine

- **Vous devez inscrire votre enfant pour qu'il puisse suivre sa scolarité à l'école enfantine.**
- **Quels enfants doivent être inscrits:**
 - enfants nés entre le 1^{er} août 2019 et le 31 juillet 2020
- **Délai d'inscription:**
 - 22 janvier 2024
- **Report:**
 - Décision parentale
 - Notification écrite à l'attention du Département des écoles
 - En cas de doutes: inscrire son enfant maintenant.
Une annonce de report peut être soumise jusqu'au 31.05.2024
- **Programme réduit en première année d'école enfantine:**
 - En concertation avec la direction d'école et l'enseignant·e

Le formulaire d'inscription

www.biel-bienne.ch/ee/inscription

www.biel-bienne.ch/ (Guichet virtuel > Ecole > Inscription à l'école enfantine)

Stadt Biel
Ville de Bienne

Rechercher

Thèmes A-Z Politique et Administration **Guichet virtuel**

< Guichet virtuel

École

Inscription à l'école enfantine

Demande d'abonnement de bus (3H-8H)

Avez-vous des questions ?

Adresse

Département des écoles

Écoles enfantines
Rue Centrale 60
Case postale
2501 Bienne

032 326 14 36

Courriel

Accès / voir la carte

Heures d'ouverture

Lundi-Jeudi
08h00-11h30
14h00-16h30

Vendredi
08h00-11h30
14h00-16h00

Partager la page

Imprimer la page

Rechercher

Guichet virtuel > Ecole > Inscription à l'école enfantine

Inscription à l'école enfantine 2024/2025

Lire et traduire la page

Comment remplir le formulaire +

Informations et documents nécessaires +

Déroulement +

Informations utiles +

Les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être obligatoirement remplis.

Inscription

Nous inscrivons notre enfant / j'inscris mon enfant à l'école enfantine de langue française.¹

Notre enfant / Mon enfant sera inscrit dans une école enfantine spécialisée ou privée.

Nous demandons / Je demande à repousser d'une année l'entrée de notre / mon enfant à l'école enfantine.²

¹ Falls Sie Ihr Kind für den deutschsprachigen Kindergarten anmelden möchten, bitten wir Sie, mit uns in Kontakt zu treten: kindergarten@biel-bienne.ch / [032 326 14 33](tel:0323261433)

² Les enfants nés le 31 juillet 2019 ou avant ont l'obligation de suivre leur scolarité. Nous ne pourrions pas prendre en compte une demande de repousser leur entrée à l'école enfantine.

Langue de scolarité

- Langue de scolarité, allemand ou français
 - **Notre recommandation: choisir la langue que la famille utilise le plus**
 - Communication avec l'école (l'enseignant·e et direction)
 - Soutien devoirs
 - Intégration de l'enfant
 - Signature d'une décharge
 - Le choix de la langue d'enseignement à l'école enfantine est **valable pour toute la scolarité obligatoire**
 - Pas de traduction en allemand

Filière Bilingue (FiBi): école bilingue (fr-all)

- Organisation / Plan d'études
- Lieu: Les Prés-Ritter, rue Franche 45, 2502 Bienne

- Demande d'inscription en cas d'intérêt:

Inscription à la Filière Bilingue

Nous nous intéressons / Je m'intéresse à la Filière Bilingue.

- [En savoir davantage sur la Filière Bilingue \(scolarité bilingue français et allemand\) ↗](#)
- Attribution en fonction des critères déterminés: distance domicile – école et langue maternelle

Attribution

- **Pas de libre choix de l'école**, attribution par le Département des écoles.
- Critères d'attribution:
 - équilibre des classes (taille)
 - chemin d'école (distance et sécurité)
 - > l'adresse du domicile de l'enfant joue un rôle déterminant dans la procédure d'attribution
 - quartier, environnement habituel
- **Lettre d'attribution: avril 2024**
- Visite de l'école enfantine: juin 2024

Mesures de soutien

- **Mesures de soutien et d'accompagnement:**
- Signaler les déficiences linguistiques et physiques
 - Annoncez les besoins dans le formulaire d'inscription
 - Information par courriel ecole.enfantine@biel-bienne.ch ou par téléphone 032 326 14 36
- Le Service de ressources pédagogiques (SEREP) est à disposition pour toutes les questions en rapport avec les mesures de pédagogie spécialisée ordinaires et mesures de soutien (soutien pédagogique ambulatoire, logopédie, psychomotricité, français langue seconde, soutien aux élèves surdoués).
 - Contact: courriel serep@biel-bienne.ch, téléphone 032 326 76 20, Internet [Ressources pédagogiques – Ville de Bienne \(biel-bienne.ch\)](#)

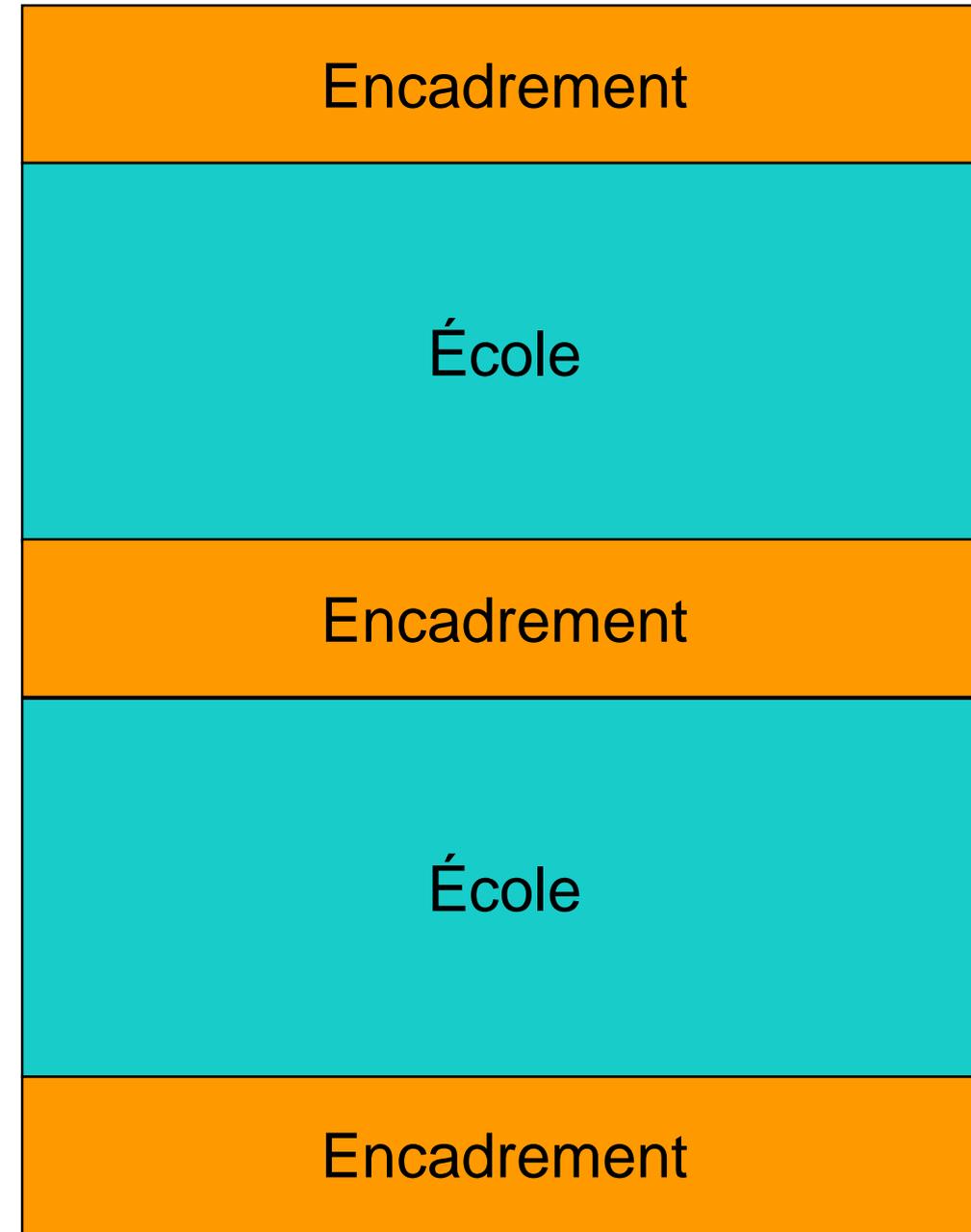


L'école à journée continue

Marcel Meier, responsable
des écoles à journée continue et
du travail social scolaire

École à journée continue – à quoi ça sert ?

- Conciliation entre famille et travail
- Vie quotidienne plus calme pour les enfants
- Soutien du développement individuel et social de l'enfant



Modules d'encadrement

- Accueil matinal: dès 06h45
- Repas de midi: 11h45–13h45
- Encadrement l'après-midi: jusqu'à 18h15

- Différents modules à choix
- bilingue (fr / all)



Inscription sur www.kiBon.ch

- **Etape 1: BE-Login jusqu'à fin mars**
 - Adresse électronique personnelle
 - Accès à internet
 - Numéro de téléphone portable
- **Etape 2: Inscription kiBon jusqu'à fin avril**
 - Dès réception de la lettre d'attribution
 - **Envoyer la quittance de confirmation signée**
- **Etape 3: à réception de l'horaire scolaire en mai**
 - Contacter les directions EJC et fixer **définitivement** les modules. **Fin des inscriptions 21.06.2024 18h00**
- **Important: une inscription tardive a pour conséquence que votre enfant sera placé sur liste d'attente. Il n'y a pas de garantie de place avant janvier 2025.**
- **Confirmation d'inscription consultable dans KiBon, pas de e-mail ou courrier de confirmation.**



kiBon

La solution cantonale pour les bons de garde et les inscriptions aux écoles à journée continue

- **Le portail permettant aux parents** de déposer des demandes de bons de garde et de s'inscrire aux écoles à journée continue
- **L'application spécialisée pour les communes** afin de gérer les bons de garde et les inscriptions
- **Processus complet et entièrement automatisé** pour toutes les instances (parents, crèche, parents de jour, école à journée continue, commune, canton)

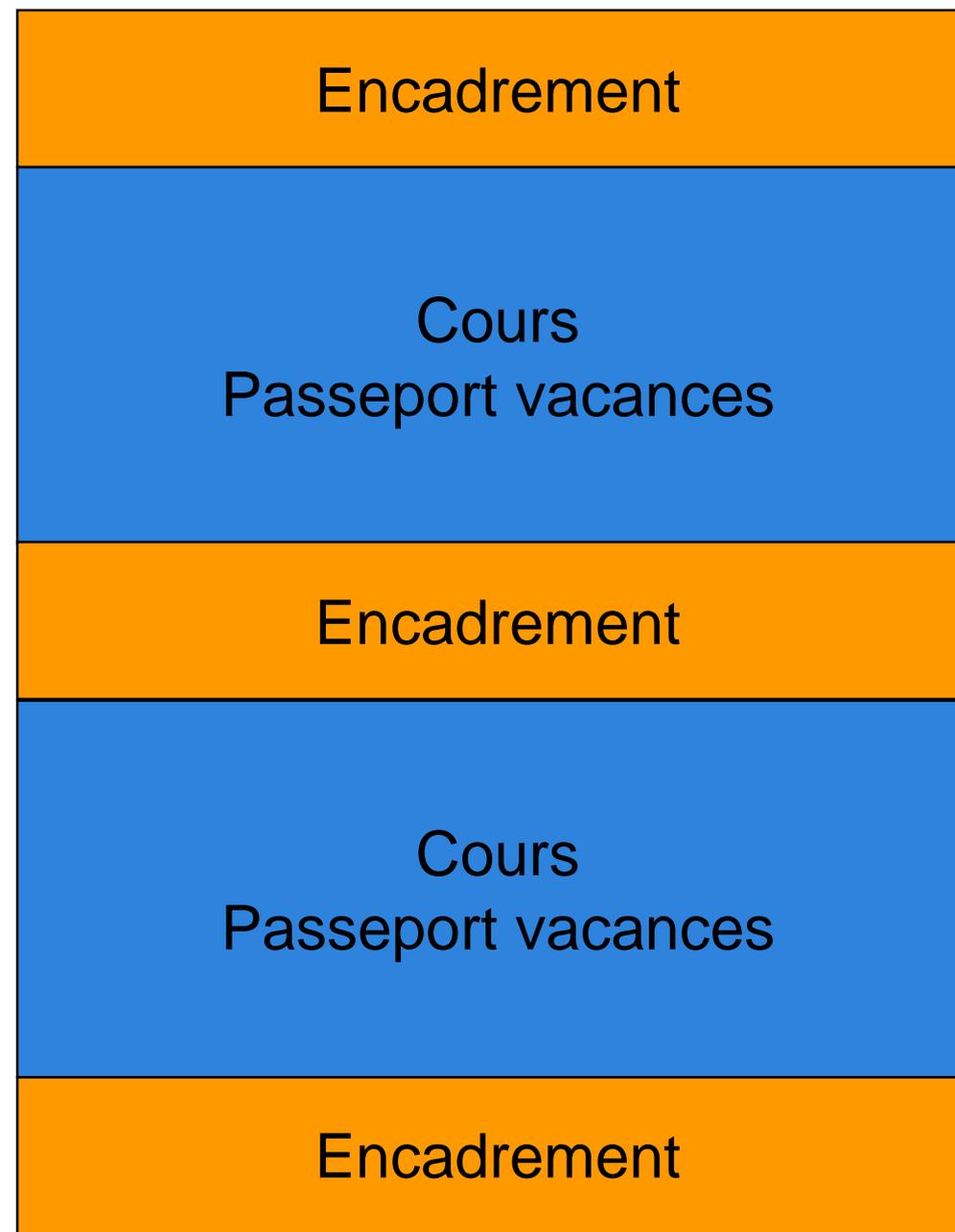
Coûts

- L'école à journée continue est payante.
- Tarifs année scolaire 2023/24 de 0.80 – 12.55 CHF/h (les tarifs pour l'année scolaire 2024/25 seront annoncés dans le courant du mois de février 2024).
- Le tarif est basé sur le nombre d'heures d'encadrement, le revenu et de la taille de la famille.
- Calcul approximatif des couts / Calculateur de tarif sur:
www.biel-bienne.ch/ejc



Durant les congés scolaires

- Passeport vacances pour tous les élèves (de la 1H à la 11H)
- un programme de loisirs attractif, des aventures variées et des expériences en groupe
- Inscription:
www.passeportvacances.biel-bienne.ch





Le chemin de l'école

Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Emanuel Gogniat,
suppléant du responsable du
Département des écoles

Le chemin de l'école – En route vers l'autonomie

- Les **parents sont responsables** du trajet domicile – école
- Le chemin de l'école est **important** dans la vie d'un enfant. Si c'est possible, envoyez votre enfant **à pied à l'école**.
- Choisissez le chemin d'école **le plus sûr**, pas le plus court.
- Montrez et répétez avec votre enfant le trajet de l'école avant la rentrée.
- Habillez votre enfant de manière à ce qu'il soit **bien visible**.
- Selon les conditions du chemin de l'école, la Ville de Bienne organise le déplacement par bus scolaire pour l'école enfantine.
- Informations complémentaires: [Se rendre à l'école en toute sécurité – Ville de Bienne \(biel-bienne.ch\)](https://www.biel-bienne.ch/fr/transport/transport-scolaire)



Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

- Les enfants dont le français n'est pas la langue maternelle peuvent suivre des cours supplémentaires de langue et de culture d'origine (LCO) dès l'école enfantine.
- Les cours LCO sont organisés par la représentation du pays (ambassade ou consulat) ou par des organisations privées.
- La Ville de Bienne met des locaux à la disposition des prestataires LCO officiellement reconnues par le canton de Berne.
- Horaire LCO arrondissement de Bienne:
 - [LCO - Horaire \(hsk-kantonbern.ch\)](http://hsk-kantonbern.ch)





Questions

- Pour les questions générales :
fonction Chat
- Pour les questions individuelles :
ecole.enfantine@biel-bienne.ch ou
par téléphone 032 326 14 36

N'hésitez pas à passer aux journées d'inscription
les 15 et 17 janvier, 13h00 à 18h00
Ecole Dufour, salle 117



**Merci de
votre attention
et bon début
d'école enfantine
à votre enfant !**